



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des partenaires*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



PREAMBULE

Face à l'urgence climatique, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adaptation aux évolutions en cours et à venir, et appelle à une mobilisation sans précédent de tous les acteurs publics et privés du territoire.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre la pollution atmosphérique, réduction des consommations et décarbonation de l'énergie, développement des mobilités durables, végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics, prévention et gestion des déchets, production et consommation durable... : autant de thématiques sur lesquelles la Métropole se mobilise de façon croissante depuis le premier Plan Climat Energie de 2005.

Les rapports du groupement international des experts du climat (GIEC), comme le rapport de la récente Convention Citoyenne Métropolitaine pour le climat, rappellent l'urgence et l'importance des changements à opérer dans les modes de production et de consommation, ainsi que dans les comportements individuels et collectifs pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Aussi, dans la continuité de la charte partenariale du précédent Plan Climat et en complémentarité avec la charte d'engagement des communes, le Pacte Économique Local, le soutien à la Convention des Entreprises pour le Climat Alpes et les autres partenariats thématiques en place, Grenoble-Alpes

Métropole propose à l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain volontaires de s'engager à ses côtés pour adapter notre territoire aux changements en cours et réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

Les acteurs économiques, les établissements publics, les associations ont en effet un rôle essentiel à jouer pour relever les défis climatiques et de protection de la biodiversité, du fait de leurs activités propres, de l'évolution et de l'adaptation de celles-ci, mais également comme vecteur de sensibilisation et de transformation des pratiques de leur employés, clients, fournisseurs et actionnaires.

La dynamique partenariale du PCAEM, animée par la Métropole, a pour objet :

- de mobiliser et fédérer les acteurs du territoire engagés dans une démarche d'action collective ambitieuse et solidaire, pour tendre au plus vite vers la neutralité carbone,
- de favoriser la mise en relation entre acteurs, leur montée en compétence sur les enjeux climatiques et les leviers d'action, le partage d'expériences, la mutualisation des ressources, l'accès aux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers mobilisables et l'accompagnement au changement
- de valoriser les actions mises en œuvre.

Elle pourra en outre s'appuyer sur les différents dispositifs techniques et financiers mis en place par la Métropole à destination des acteurs économiques et associatifs : MurMur TPE-PME, aides aux équipements de chauffage à énergies renouvelables, aides à l'achat de véhicules moins polluants...

Objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain

Pour 2030

- Gaz à effet de serre : - 50% par rapport à 2005
- Consommation d'énergie : - 40% par rapport à 2005
- Qualité de l'air : se rapprocher des recommandations de l'OMS
- Energies renouvelables et de récupération (EnR&R) : 30% de la consommation d'énergie finale
- S'adapter pour réduire les impacts du changement climatique



INSERER LOGO STRUCTURE



PRESENTATION DU PARTENAIRE

Identité de la structure

Secteur d'activité : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Chiffre d'affaires : ~ 730 M€

Nb d'emplois sur le territoire : ~ 4100 CEA (CDI + CDD) + ~ 600 collaborateurs extérieurs + ~ 900 personnels entreprises intervenant régulièrement sur le site de Grenoble

Engagement de la structure : En tant qu'important employeur et contributeur au dynamisme économique du territoire métropolitain, le CEA Grenoble s'engage au travers du Plan Climat à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire son empreinte environnementale et en particulier décarboner ses activités et gérer durablement les ressources. Cette démarche proactive s'appuie également sur l'engagement de l'établissement et de la Direction générale du CEA à répondre aux demandes de l'Etat en la matière, formalisées dans la Circulaire de la Première Ministre relative aux Services Publics Ecoresponsables (n° 6425-SG du 21 novembre 2023). Compte tenu du bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, le poste principal d'action de réduction du CEA Grenoble concerne les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie (efficacité énergétique), sujet qui est par ailleurs traité dans le cadre du système de management de l'énergie du site, certifié ISO 50001 depuis 2023. Mais l'établissement continuera également de mener en parallèle les actions engagées depuis plusieurs années pour limiter les autres émissions indirectes liées au transport, au numérique et à l'alimentation, sans oublier celles qui découlent des achats nécessaires à son activité de recherche et développement et qui constituent le plus important poste contributeur du bilan. Le CEA Grenoble est également pleinement engagé dans une stratégie visant à réduire sa consommation d'eau, à optimiser la gestion des déchets produits par son activité et à préserver la biodiversité sur son site. Toute cette démarche vertueuse dont le panel des actions de réduction va nécessiter des financements conséquents hors fonds propres du CEA, s'accompagnera de nombreuses initiatives visant d'une part à communiquer et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes (salariés, partenaires industriels, collectivités locales, grand public, ...) sur les engagements pris, et d'autre part à impliquer en amont ses salariés dans le cadre de sa responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Enfin, le centre CEA de Grenoble reste attaché à son ancrage local et s'engage à continuer à participer activement entre autres au Pacte Économique Local (PEL), à ses actions et sa gouvernance, afin de travailler collectivement avec les autres grands employeurs publics et privés en faveur des transitions, à sa résilience et à son attractivité.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Mobilisé face à l'urgence climatique, la perte de la biodiversité et les tensions sur les ressources, le Centre CEA de Grenoble, s'engage à agir de manière résolue au-delà de ses obligations réglementaires, avec la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire, pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain à 2030 et tendre au plus vite vers la neutralité carbone.

Il s'engage plus particulièrement à¹ :

1. Réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que son empreinte carbone, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat et le bilan carbone réalisé en amont
2. Réduire ses consommations d'énergie en cohérence avec les objectifs du Plan Climat (bâtiment, process, transports, ...)
3. Augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie, et contribuer à l'augmentation de production d'énergies renouvelables et de valorisation d'énergie fatale sur le territoire
4. Réduire son impact sur la qualité de l'air sur le territoire (process, chauffage au bois, mobilités...)
5. Contribuer à l'adaptation de notre territoire au dérèglement climatique (végétalisation, désimperméabilisation) et, préserver les ressources (eau, biodiversité, espaces naturels, agricoles, forestiers et leur capacité de séquestration)
6. Sensibiliser, former et mobiliser ses cadres dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, usagers et partenaires sur les enjeux climatiques et environnementaux et les changements à opérer via par exemple la participation à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), les Fresques pour le climat, les Conversations carbone...
7. Piloter, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs précédents, et d'en partager les résultats :
 - en réalisant un état d'avancement annuel des actions et des indicateurs afférents, et présenter les avancées aux réunions annuelles des partenaires du Plan Climat
 - en contribuant à alimenter les travaux de l'observatoire du Plan Climat
 - en évaluant les résultats globaux quantitatifs et qualitatifs obtenus et en les publiant
 - en identifiant un responsable de l'animation et du suivi du plan d'action et des référents dédiés sur chacune de ses actions, y compris au sein de ses équipes de direction
8. Contribuer à la dynamique partenariale de territoire du PCAEM, animée par la Métropole.

Ces engagements se déclinent dans le plan d'actions détaillé dans les pages suivantes.

Structure : CEA Grenoble

Nom et qualité du signataire : François LEGALLAND, Directeur

A Grenoble, le 02/12/2025



¹ En préalable à la signature de la Charte, le signataire s'engage à être à jour de ses obligations réglementaires et à avoir réalisé un bilan carbone ou bilan GES

FEUILLE DE ROUTE

Par la présente charte, le Centre CEA de Grenoble s'engage à agir au travers du plan d'action porté par sa structure dont les actions et objectifs phares sont présentés ci-après :

1. Pilotage et suivi du plan d'action

Préciser ci-après les modalités de pilotage et suivi du plan d'action et de la trajectoire carbone (cf. engagement 7)

Composition de l'équipe de pilotage et de suivi : pilotage assuré par le Directeur adjoint du centre qui s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de personnes pour traiter les thématiques développement durable, énergie, environnement et achats responsables.

Modalités de fonctionnement :

Outils mobilisés :

Fréquence d'actualisation du bilan carbone et du plan d'action : annuelle

Autres éléments importants de pilotage et de suivi à préciser : gouvernance s'appuyant sur celle mise en place du système de management de l'énergie certifié ISO 50001

2. Adapter le territoire au dérèglement climatique, préserver des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des ressources (eau, sols, biodiversité)

Planter, végétaliser, désimperméabiliser les sites existants pour contribuer à réduire les îlots de chaleur et faciliter l'infiltration de l'eau *	Objectif chiffré	Echéance
- Désimperméabiliser ou renaturer les surfaces artificialisées au mieux et au cas par cas dans le cadre des projets, conformément au PLUi de la Métropole et au règlement de la ZAC Presqu'île.		2027
- Favoriser les continuités écologiques (pose de nichoirs, hibernaculums)	10 éléments	2026
- Maintenir la campagne annuelle de plantation, en intégrant les dons d'arbres de la Métro	30 arbres/an, 30 arbustes/an	2027
- Réaliser une cartographie de la canopée sur le site	80 % des arbres en port libre	2027
- Adapter les marchés d'entretien des espaces verts en cours de renouvellement pour limiter les coûts, tout en augmentant la surface de canopée et limitant la taille des arbres aux cas de maladies ou conditions de sécurité		2027

3. Énergie, bâtiments et construction durable

Assurer un suivi/monitoring de ses consommations d'énergie*	Objectif chiffré	Echéance
Déployer le plan de comptage :		
- Installation de nouveaux compteurs électricité et eau chaude télerelevables	90 (électricité) + 39 (EC)	2026
- Mise en œuvre du nouvel outil de supervision énergétique (PLUTO)	100%	2027
Réduire la consommation énergétique sur ses sites (sobriété, efficacité énergétique, rénovation thermique) *	Objectif chiffré	Echéance
Mettre en œuvre les actions de réduction des consommations d'énergie du site de Grenoble, à iso-périmètre	- 7% vs 2021 - 25% vs 2019	2026 2030
Réduire l'éclairage nocturne des publicités, enseignes et bâtiments professionnels, conformément à la réglementation* voire au-delà	Objectif chiffré	Echéance
- Remplacement des luminaires intérieurs bâtiments par des luminaires LED et mise en œuvre de dispositifs de détection automatique de présence dans les circulations	30%	2030
- Remplacement des luminaires extérieurs classiques par des luminaires LED permettant de moduler le niveau d'éclairage en fonction du besoin	100%	2030

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans ses consommations d'énergie*	Objectif chiffré	Echéance
Mettre en œuvre l'installation de dispositifs de production d'ENR (ou végétalisation de toitures) dans le cadre de nouveaux bâtiments, extension ou rénovations lourdes de bâtiments existants, conformément au PLU de la Métropole et au règlement de la ZAC Presqu'île.	100%	Permanent

4. Mobilités durables

Mettre en place un Plan de Mobilité Employeur et s'engager dans la démarche M'Pro*	Objectif chiffré	Echéance
Le CEA Grenoble a mis en place son PDM depuis 2001. Il est par ailleurs un des membres fondateurs du PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises) de la Presqu'île GIANT dont il assure la présidence depuis 2024. Enfin, dans le cadre de son PDM, le CEA Grenoble participe aux abonnements de transport public de la Métropole à hauteur de 85% (transports en commun et offre en vélos et trottinettes en libre-service). Le CEA Grenoble entend maintenir son offre dans le cadre de son PDM voire l'améliorer autant que faire se peut au cours des prochaines années.		

Encourager les mobilités durables (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...) pour les trajets domicile-travail de ses salariés*	Objectif chiffré	Echéance
De par son positionnement au cœur de la ville, des effets de son PDM, et de la sensibilité de ses salariés d'une manière générale au sujet de la transition écologique, l'usage des mobilités douces est déjà largement répandu au sein du centre CEA de Grenoble. Malgré ces bons résultats, la feuille de route prévoit encore l'amélioration et l'évolution du plan de mobilité, en lien avec le PDIE, avec l'objectif de réduire encore le pourcentage d'autosolistes en favorisant le report modal des salariés ou en aidant à développer le VAE par exemple.	> 25% d'autosolistes	2026

Gestion de la flotte automobile employeur	Objectif chiffré	Echéance
- Verdissement de la flotte véhicules	> 37 % de véhicules VTFE	2026
- Crédit d'une flotte véhicules de prêt pour limiter le parc de véhicules	4 Véhicules mis à disposition	2026
- Achat annuel de véhicules	70% de VFE	2027
- Réduction de la flotte véhicules	-3 véhicules personnels	2027

Gestion de la flotte vélos pour les déplacement intra-site	Objectif chiffré	Echéance
- Développement de la flotte vélos en libre-service sur le site	+25 vélos par an	2027
- VAE en prêts pour tester la faisabilité des trajets	4 vélos en prêts	2026
- Formation réparation vélo des usagers	6 formations /an	2027

Mobilité durable - entreprises extérieures	Objectif chiffré	Echéance
Incitation à l'utilisation de VFE/VTFE sur le site dans le cadre des prestations de services ou de travaux au travers de clauses environnementales dans les marchés et gratuité des bornes électriques pour les véhicules de service dédiés aux prestations sur site	8 % des bornes sur site dédiées à la recharge des entreprises extérieures	2026

5. Réduction des déchets et économie circulaire, achats et alimentation responsable,

Réduire ses déchets (industriels, emballages...)*	Objectif chiffré	Echéance
- Respecter le tri à la source « 8 flux »	100%	Permanent
- Formation des salariés au tri des déchets : proposition annuelle de formations dans le cadre de la gestion des déchets dangereux,	100% des nouveaux producteurs de déchets	2026
- Participation annuelle à la SERD (ateliers de réparation, collecte de déchets insolites, escape game déchets)		Permanent

Renforcer la part de ses achats locaux et responsables*	Objectif chiffré	Echéance
Augmenter le montant annuel des achats de produits réemployés, réutilisés ou comportant une part de matière recyclée pour les marchés listés dans le Décret n° 2021-254, et encourager l'utilisation de plateformes dédiées aux biens d'occasion	20% à 40%	2026
Favoriser le réemploi des déchets en interne ou par des tiers*	Objectif chiffré	Echéance
Proposer les biens et matériels pour réemploi interne puis à des organismes publics, associations et acteurs de l'ESS. NB : les échanges et les dons étant interdits, les cessions doivent être conclues au minimum à la valeur vénale des biens.	40 % de réemploi du mobilier mis au rebut	2027
Promouvoir une alimentation de qualité, locale, et à faible impact carbone (restauration collective, prestations)*	Objectif chiffré	Echéance
Les 3 restaurants d'entreprise du CEA Grenoble sont labellisés « Virage à table ® » depuis 2024	> 50% de produits de qualité et durables	2026
Réduire le gaspillage alimentaire*	Objectif chiffré	Echéance
- Mise en place de campagnes de pesage dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, représentant les saisonsnalités - Campagne anti gaspillage « pain » : affichage du pain jeté	> 80 grs/jour/convives 3 campagnes par an	2027 2026

6. Numérique responsable

Se doter d'une feuille de route numérique responsable*	Objectif chiffré	Echéance
2 documents existants : la feuille de route DSi (Direction des systèmes d'information du CEA) et sa déclinaison locale à Grenoble. Ces feuilles de route traitent de sujets divers dont la rationalisation du parc informatique, la gestion de sa durée de vie, le recours aux matériels informatiques et téléphoniques issus du réemploi ou de la réutilisation (reconditionnement), ou bien encore de la valorisation des matériels sans usage dans des filières de traitement (interne ou externe) adaptées. A titre d'information, les actions suivantes peuvent être citées : - Poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des datacenters - Poursuivre la démarche de valorisation et de réemploi, y compris à l'externe (à destination des TPE/PME, de particuliers ou de publics en situation de précarité), des matériels informatiques et téléphoniques courants	> 50%	2027
Limiter le nombre d'appareils informatiques et augmenter leur durée de vie*	Objectif chiffré	Echéance
Compris dans les feuilles de route nationale et locale.		

7. Mobilisation et contribution à l'écosystème territorial

Sensibiliser, former et mobiliser ses cadres dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, usagers et partenaires sur les enjeux climatiques et environnementaux et les changements durables de comportement à opérer (Fresques pour le climat, conversation carbone...)*	Objectif chiffré	Echéance
- Continuer à participer activement entre autres au PEL - Organiser des événements sur le sujet (conférences, webinaires, workshops, ...) - Poursuivre avec le soutien de l'écosystème l'innovation locale, notamment les acteurs émergents ayant un impact sur les transitions (start-ups issues du CEA, projets d'innovation ouverte mettant en avant une approche à partir des usages et répondant aux grands enjeux sociétaux, ...) - Crée et accompagner des start-ups issues du développement de technologies du CEA à travers les dispositifs de maturation et d'incubation du CEA mis en place avec l'appui entre autres de la société de gestion Super Nova et des écoles portant une compétence entrepreneuriale (GEM), ...	> 3 / an	Permanent 2026 Permanent Permanent

